

CONSEIL MUNICIPAL

2025-128

Séance du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Projet d'agrément « Accueil Collectif Famille » (ACF) CAF de la maison de quartier Valéry Watteau

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 septembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Lazare BENACCOUN, Sébastien Koua ANO, Charles SOUFIR, Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Déborah ISRAEL, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Saadia CONTESENNE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Manuel ALVAREZ	pouvoir à	Jean Jacques KRYS
Jocelyne MAYOL	pouvoir à	Frantz MORICE
Antoni YALAP	pouvoir à	Stéphane YABAS
Shaïstah RAJA	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Isabelle TANDLICH
Navaz MOUHAMADALY	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Serge SAMAMA	pouvoir à	Charles SOUFIR
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Sébastien Koua ANO
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Laura MENACEUR

Absente excusée :

Charlotte RABIH

Absents :

Youri MAZOU-SACKO, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET

Secrétaire de séance :

Isabelle TANDLICH

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet social de la maison de quartier Valéry Watteau 2024-2027,

Considérant les activités développées par la maison de quartier Valéry Watteau, notamment par le pôle famille,

Considérant la nécessité pour la ville d'obtenir l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales et les prestations correspondantes pour la période 2025-2027,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver le projet d'agrément « Accueil Collectif Famille » CAF concernant la maison de quartier Valéry Watteau.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents au projet social et son agrément.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les prestations financières relatives au conventionnement.

Article 4 : Que les recettes perçues seront imputées au budget communal.

Fait et délibéré en séance le 29 septembre 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 30.09.25
Et notifié ou publié par extrait le 30.09.25
Pour le Maire et par délégation

CONSEIL MUNICIPAL

2025-129

Séance du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Renouvellement du projet social 2026-2030 de la maison de quartier Rosiers-Chantepie

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 septembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjoint au Maire), Lazare BENACCOUN, Sébastien Koua ANO, Charles SOUFIR, Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Déborah ISRAEL, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Saadia CONTESENNE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Manuel ALVAREZ	pouvoir à	Jean Jacques KRYS
Jocelyne MAYOL	pouvoir à	Frantz MORICE
Antoni YALAP	pouvoir à	Stéphane YABAS
Shaïstah RAJA	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Isabelle TANDLICH
Navaz MOUHAMADALY	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Serge SAMAMA	pouvoir à	Charles SOUFIR
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Sébastien Koua ANO
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Laura MENACEUR

Absente excusée :

Charlotte RABIH

Absents :

Youri MAZOU-SACKO, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET

Secrétaire de séance :

Isabelle TANDLICH

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet social de la maison de quartier Rosiers-Chantepie 2026-2030,

Considérant les activités développées par la maison de quartier Rosiers-Chantepie,

Considérant la nécessité pour la ville d'obtenir l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales et les prestations correspondantes pour la période 2026-2030,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver le projet social concernant la maison de quartier Rosiers-Chantepie.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents au projet social et son agrément.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir les prestations financières relatives au conventionnement.

Article 4 : Que les recettes perçues seront imputées au budget communal.

Fait et délibéré en séance le 29 septembre 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 30.09.25
Et notifié ou publié par extrait le 30.09.25
Pour le Maire et par délégation

CONSEIL MUNICIPAL

2025-130

Séance du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Octroi d'une aide exceptionnelle à l'association APIPD (Association Pour l'Information et la Prévention de la Drépanocytose)

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 septembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjointes au Maire), Lazare BENACCOUN, Sébastien Koua ANO, Charles SOUFIR, Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Déborah ISRAEL, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Saadia CONTESENNE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Manuel ALVAREZ	pouvoir à	Jean Jacques KRYS
Jocelyne MAYOL	pouvoir à	Frantz MORICE
Antoni YALAP	pouvoir à	Stéphane YABAS
Shaïstah RAJA	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Isabelle TANDLICH
Navaz MOUHAMADALY	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Serge SAMAMA	pouvoir à	Charles SOUFIR
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Sébastien Koua ANO
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Laura MENACEUR

Absente excusée :

Charlotte RABIH

Absents :

Youri MAZOU-SACKO, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET

Secrétaire de séance :

Isabelle TANDLICH

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu la politique municipale en faveur de la cohésion sociale, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations,

Vu le plan municipal de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations adopté par la ville de Sarcelles,

Considérant que l'APIPD mène des actions d'information, de prévention et de sensibilisation autour de la drépanocytose, maladie génétique qui touche en majorité des populations issues de la diversité, et qu'elle agit contre les discriminations médicales et sociales,

Considérant l'intérêt général des actions menées par l'association,

Sur le rapport présenté par Chantal AHOUNOU, Adjointe au Maire, chargée de la démocratie locale, la vie des quartiers, la lutte contre les discriminations, la laïcité et les droits des femmes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au profit de l'association APIPD, pour participer aux actions d'information et de prévention de la maladie.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires au versement de la subvention exceptionnelle.

Article 3 : Que la dépense sera imputée au budget communal.

Article 4 : Que la somme, une fois versée, devra être mobilisée uniquement au profit des actions d'information et de prévention de la drépanocytose.

Fait et délibéré en séance le 29 septembre 2025



Le Maire,
Patrick HADDAD

Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 30.09.25

Et notifié ou publié par extrait le 30.09.25

Pour le Maire et par délégation

Le secrétaire de séance,

CONSEIL MUNICIPAL

2025-131

Séance du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Reconduction du partenariat entre la ville de Sarcelles et la Chaire UNESCO de philosophie

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 23 septembre 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, Sylvain LASSONDE, (Adjoints au Maire), Lazare BENACCOUN, Sébastien Koua ANO, Charles SOUFIR, Sylvie LAPOSTA, Christian SERANOT, Eric CHECCO, Djamila HAMIANI, Isabelle TANDLICH, John BORGES, Déborah ISRAEL, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Saadia CONTESENNE, Patricia HUCHER, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Manuel ALVAREZ	pouvoir à	Jean Jacques KRYS
Jocelyne MAYOL	pouvoir à	Frantz MORICE
Antoni YALAP	pouvoir à	Stéphane YABAS
Shaïstah RAJA	pouvoir à	Annick L'OLLIVIER-LANGLADE
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Isabelle TANDLICH
Navaz MOUHAMADALY	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Serge SAMAMA	pouvoir à	Charles SOUFIR
Anissat DJOUNAID	pouvoir à	Sébastien Koua ANO
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Laura MENACEUR

Absente excusée :

Charlotte RABIH

Absents :

Youri MAZOU-SACKO, René TAIEB, François PUPPONI, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET

Secrétaire de séance :

Isabelle TANDLICH

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération n° 2021-031 du 12 mars 2021,

Vu la délibération n° 2019-065 du Conseil municipal du 26 juin 2019 approuvant la mise en place d'un plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations,

Vu la délibération n° 2019-147 du Conseil municipal du 25 septembre 2019 relative à la labellisation « Cité Educative »,

Considérant que la pratique de la philosophie dans les établissements scolaires du premier degré, entre dans le cadre de l'engagement de la commune dans le plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations,

Considérant la programmation pour les années à venir de la Cité Educative, qui intègre des formations à destination des acteurs éducatifs et des ateliers à destination des élèves, associant la Chaire UNESCO de philosophie,

Sur le rapport présenté par Chantal AHOUNOU, Adjointe au Maire, chargée de la démocratie locale, la vie des quartiers, la lutte contre les discriminations, la laïcité et les droits des femmes,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Sarcelles et la Chaire UNESCO de philosophie pour une durée de 4 ans (septembre 2025 à septembre 2029).

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré en séance le 29 septembre 2025



Le Maire,
Patrick HADDAD

Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 30.09.25
Et notifié ou publié par extrait le 30.09.25
Pour le Maire et par délégation